

institutions financières de placer jusqu'à concurrence de 25 p. 100, au lieu de 15 p. 100, de leurs avoirs dans des actions ordinaires. L'industrie de l'assurance a demandé cette permission et la commission bancaire l'a recommandée, mais il reste à savoir ce que seront les résultats pratiques.

Libres de placer jusqu'à 15 p. 100 de leurs avoirs dans des actions ordinaires, les compagnies d'assurance et autres n'ont effectivement placé que 4 p. 100. Elles ont soutenu que les règlements techniques les ont découragés à faire de tels placements, et M. Gordon a décidé d'assouplir les règlements. Peut-être cela permettra-t-il de placer des sommes considérables dans l'industrie, mais personne ne voudrait que les compagnies d'assurance et les compagnies fiduciaires oublient que leur principe premier doit être la sécurité.

M. Gordon donne également suite à la recommandation de la commission bancaire en portant de 66½ p. 100 à 75 p. 100 de la valeur les sommes pouvant être prêtées sur la garantie d'une première hypothèque. Toutefois, il se montre un peu en retard sur son siècle puisque nombre de compagnies prêtent déjà 83½ p. 100 de la valeur sur un ensemble de première et deuxième hypothèques à des taux d'intérêt raisonnables.

A mon avis, monsieur l'Orateur, cet éditorial traduit bien les craintes qu'on éprouve dans les milieux financiers. Le ministre se doit de tirer certaines de ces choses au clair dans le courant du débat. Même s'il a prétendu que la mesure allait libérer des millions de dollars d'assurance à l'intention de l'entreprise privée, il ne rend pas la chose possible. En examinant le projet de loi, je me suis mis à me demander si le ministre n'était pas en train de frayer la voie au régime de pension, moyen éventuel d'acheminer la meilleure partie des épargnes des Canadiens dans une énorme caisse où nos gouvernements provinciaux pourront puiser les fonds nécessaires à leurs services sociaux. Le fait que ce genre d'épargnes soit destiné à ce qu'on peut appeler l'équipement social ne manquera pas de créer des problèmes. Il se peut que le ministre s'imagine pouvoir les résoudre par la mesure à l'étude.

Notre préoccupation principale au sujet de la mesure, monsieur l'Orateur, est simplement que, quoique nous soyons d'accord avec le but visé, nous ne voyons pas de quelle façon ce but sera atteint par l'application des modifications que contient ce bill. Nous attendrons avec grand intérêt les remarques supplémentaires du ministre. Nous attendons aussi avec plaisir l'étude détaillée de cette mesure législative. Évidemment, cela prendra beaucoup de temps à cause de l'importance vitale de cette mesure. Pour résumer, monsieur l'Orateur, je pourrais dire que le but visé est bon, mais que les moyens de l'atteindre nous font hésiter; en effet, si nous devons préserver la disponibilité des capitaux privés et la propriété de nos entreprises canadiennes de façon à pouvoir aller de l'avant, non seulement en vue de l'expansion de ces entreprises canadiennes, mais afin de trouver les capitaux nécessaires au progrès de notre industrie, de nos ressources et de l'économie en général.

[M. Thompson.]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai fait mes premières observations sur le projet de loi dont nous sommes saisis présentement, le soir du 23 septembre, alors que le ministre a présenté le bill après sa déclaration sur les motions. A ce moment-là, j'ai parlé des buts de ce bill et, selon moi, il a été assez bien précisé par la suite que ses buts étaient ceux que j'avais indiqués. Cependant, à cette occasion, j'ai dû apporter certaines réserves jusqu'à ce que j'aie l'occasion de lire le texte du projet de loi. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que mon ange gardien m'a protégé, car, ayant lu les 54 pages du bill, je constate maintenant qu'il est plein de chardons et qu'il contient un ou deux hameçons.

Les remarques du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) m'ont particulièrement amusé. Il a fait grand cas de la position adoptée par mon honorable ami de Digby-Annapolis-Kings. Quant au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, il semblait croire que ce bill ne servait qu'à grignoter précautionneusement le problème. Tout ce que je puis dire, c'est que si nous avons suivi le fil de sa pensée, en supposant qu'il avait une pensée, nous pouvons conclure que le NPD ira beaucoup plus loin, mais nous ne savons pas jusqu'où.

Le député a été très réservé. Parlant de nationalisme intensif, il a fait allusion à la prise de possession des intérêts étrangers dans les sociétés canadiennes. Plutôt que de s'en tenir aux lois visées par le présent bill modificateur, il a traité de la question des placements étrangers dans son ensemble. Il a demandé ce qu'il advenait de la Caisse canadienne de développement; pour ma part, c'était la première fois que j'entendais dire que la Caisse devait servir à une fin semblable. J'ai toujours cru que le gouvernement devait utiliser les fonds accumulés dans la Caisse pour donner l'essor à l'industrie et non pour rapatrier la maîtrise de nos entreprises.

Ensuite, il a voulu savoir pourquoi le gouvernement n'employait pas les contributions versées sous l'empire du régime de pension du Canada pour récupérer une part de nos industries et de nos entreprises commerciales. Naturellement, nous savons que ces fonds ont déjà été cédés aux provinces et qu'il n'a jamais été question de les utiliser aux fins proposées par le représentant. Le député a négligé de dire jusqu'où irait son parti à cet égard. S'il a agi ainsi—je vais le dire en toute franchise—c'est parce qu'il a eu peur de nous dire ce que ferait son parti ou parce qu'il l'ignorait.